Image not found or type unknown

Lettre d'intention d'embaûche

Par **Jochen**, le **12/11/2012** à **13:07**

Bonjour,

J'ai signé le 24/10/2012 une lettre d'intention d'embaûche où étaient définies:
- Date d'entrée : à définir
- La qualification : Projeteur 2
- La position : 3.2
- Le coefficient : 450
- Le statut : agent de maîtrise
- le lieu de rattachement : La Seyne s/Mer
- la rémunération fixe annuelle brute : 28 000 Euros
- Indemnités journalières : 12 Euros nets/ jours travaillés
- Mutuelle GMC
- Prime de vacances

Je souhaite aujourd'hui réviser ces clauses et modifier la position, le coefficient, la rémunération annuelle brute.
Cela est-il possible?
Cette lettre vaut-elle pour engagement définitif ou suis-je en droit de me rétracter sans avoir à craindre de verser d'indemnités?
Si possibilité de se rétracter, y a-t-il un délai? Si oui, lequel?

Je souhaite obtenir un entretien-conseil gratuit pour exposer plus amplement ce sujet.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **12/11/2012** à **22:00**

Bonjour,
Je présume que vous êtes le salarié car vous ne le précisez pas...
A partir du moment où ce n'est pas un engagement formel pour une date définie a priori, vous pouvez renégocier les conditions d'embauche...

Par **Jochen**, le **13/11/2012** à **08:59**

Je suis en effet l'employé.
D'après cette dernière réponse, je ne suis tenu à aucun engagement par conséquent, si j'ai bien compris?
Et donc, toute nouvelle négociation peut être ouverte?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/11/2012** à **09:49**

Bonjour,
Vous avez bien compris...

Par **Jochen**, le **13/11/2012** à **12:14**

Je vous remercie beaucoup pour ces précisions.

Je souhaiterais obtenir un rendez-vous pour confirmation en présence du courrier.
Merci de m'informer quant à cette démarche:lieu, date, gratuité...
Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/11/2012** à **14:28**

Vous êtes sur un forum juridique sur internet, il n'y a donc pas de rendez-vous prévu et il faudrait vous orienter vers une organisation syndicale ou une consultation juridique gratuite en Maison de la Justice ou du Droit ou Palais de justice...

Par **Jochen**, le **13/11/2012** à **16:18**

La lettre fait mention de la phrase suivante:
"Suite aux entretiens que vous avez passés au sein de notre groupe, nous avons le plaisir de vous proposer un engagement sous contrat à durée indéterminée au sein de notre société dans les conditions suivantes et ce, réserve devant être faite, de la décision favorable sur le projet de collaboration avec XXX."
Dans ces conditions, et sachant qu'il n'y a pas de date d'entrée précisée, de quelle latitude disposé-je?
Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **13/11/2012** à **17:07**

Je pensais vous avoir répondu sur la possibilité de renégociation si toutefois l'employeur le veut bien...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés